

COMPTE-RENDU
COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7

Le quatre novembre deux mille seize à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 26 octobre 2016.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Pascal BALLEREAU, Christiane TARDIVAT, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT, Sylvie LAURENT

Absents excusés : Jean-François VIAUD, Cécile DEGROLARD, Nicole MISÉRÉ, Michaël BLANCHARD

Secrétaire de séance : Christiane TARDIVAT

Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la délibération prise lors du Conseil Municipal du 4 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2016-24 : Convention SDEI : adhésion au service de conseil en énergie partagé du SDEI

La commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre).

Notamment :

- l'engagement de la commune sur 4 ans, prise en charge financière par le SDEI sur l'exercice 2016 et facturable au-delà
- sur l'exercice 2017, les tarifs de l'adhésion pour la commune sont de :
 - 50 € d'abonnement par an
 - 0,94 € par an par habitant pour l'ensemble des prestations suivantes :
 - le bilan énergétique global
 - le bilan énergétique de suivi
 - l'assistance à maître d'ouvrage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la Commune de Lys-Saint-Georges au Service de Conseil en Energie du SDEI.
- Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et le SDEI.

2016-25 : Demande de subventions

Vu la loi handicap de 2005 ayant fixé l'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes handicapées,

Vu que l'aménagement actuel de la mairie ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite,

Le Maire propose de réaliser des aménagements visant à rendre l'accès de la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

- Montant estimatif H.T = 69 428 €
- Montant estimatif T.T.C = 83 313,60 €

- Demande de subvention FAR = 4 162 € (part variable) + 5 549 € (part fixe)
- Demande de subvention DETR = 27 771,20 €
- Demande de subvention Fonds parlementaires = 5 000 €
- Demande de subvention Région = 12 914 €

RECETTES			DEPENSES		
	HT	TTC (20%)		HT	TTC (20%)
Conseil Départemental FAR Part variable	4 162 €		Maître d'œuvre	9 928 €	11 913,60 €
Conseil Départemental FAR Part fixe	5 549 €		Travaux (8 lots)	59 500 €	71 400 €
Préfecture - DETR	27 771,20 €				
Fonds parlementaires	5000 €				
Région Centre-Val de Loire	12 914 €				
Total Subventions	55 396,20 €				
Total Fonds propres	14 031,80 €	27 917,40 €			
	69 428 €	83 313,60 €		69 428 €	83 313,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux nécessaires
- approuve à l'unanimité le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux
- autorise le Maire à demander les subventions pour la réalisation des travaux
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signature des actes ou autres documents nécessaires à la réalisation du projet
- précise que les fonds nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2017.

2016-26 : Audit éclairage public

Monsieur le Maire présente l'audit réalisé par le SDEI concernant l'éclairage public de la commune.

Il précise les objectifs de ce diagnostic :

- définir les interventions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers
- définir les sources potentielles d'économie d'énergie
- proposer des solutions techniques limitant les nuisances lumineuses
- proposer des matériaux et techniques permettant d'obtenir des certificats d'économie d'énergie (CUMAC)
- proposer un mode de fonctionnement permettant une amélioration financière et qualitative de la maintenance

Après avoir étudié le rapport, **le Conseil Municipal** :

- décide de réaliser les travaux de priorité 1, à savoir la mise en sécurité
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signature des devis ou autres documents nécessaires à la mise en conformité
- précise que les fonds nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2017.

Questions diverses et informations :

- Après consultation pour une demande de travaux, il a été constaté qu'une partie du Chemin de Coudières faisait partie du domaine privé, suite à un problème dans les actes de 1988. Pour clarifier et régulariser la situation, le Maire va prendre contact avec un géomètre.
- Contrat groupe d'assurance pour le personnel : après avoir comparé la proposition reçue du centre de gestion et le contrat existant, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion auprès de Groupama/Cigac.
- Le régime indemnitaire des agents va évoluer à compter du 1^{er} janvier 2017. Il tiendra compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Le Conseil Municipal se réunira pour instaurer ce nouveau régime (le RIFSEEP) et déterminer les critères d'attribution.

- Le Conseil Municipal a reçu une demande d'un administré souhaitant acquérir une partie de chemin appartenant au domaine public de la commune. Le Conseil Municipal décide de s'informer de la procédure à mettre en place avant de rendre sa décision.
- A ce jour, le Conseil Municipal n'a pas reçu le devis de la SAUR concernant le curage de la station d'épuration.
- La Commission de travaux va se réunir le samedi 05 novembre pour estimer les différents travaux à réaliser pour 2017.
- La date des vœux du Maire a été fixée au Samedi 14 Janvier 2017.

La secrétaire de séance,
Christiane TARDIVAT

Le Maire,
Christian VILLETEAU

Les Conseillers,